à même le budget de l'université. Le Conseil a abordé ce problème d'une façon très objective et a adopté pour principe général d'aider tout homme compétent qui désire entreprendre des travaux de recherches et ne peut obtenir l'assistance requise d'aucune autre façon. Il en est résulté, et c'est je crois, messieurs, un fait extraordinaire, qu'en l'espace de vingt à trente ans la situation des universités au Canada s'est modifiée profondément au point qu'il existe aujourd'hui des départements scientifiques de premier ordre des centres de recherches scientifiques, dans toutes les universités, d'un océan à l'autre; et aucun jeune homme, dans aucune région du pays, n'est plus obligé de quitter sa région dans le but spécifique de poursuivre des recherches ou de s'instruire. Certes, le Conseil ne peut s'en attribuer tout le mérite, mais je crois qu'il a contribué grandement à cet état de choses.

Il convient de signaler une autre initiative relativement à de grands projets de recherches. Le Conseil a établi un rouage qu'il a appelé une commission associée. La commission associée de recherches diffère des organisations de département, par suite de la nature de notre organisme. Le Conseil national de recherches n'est pas un département, c'est une corporation. Je veux insister sur ce point. Toutefois, nous nous efforçons de nous modeler sur le service public ordinaire. Nous n'utilisons nos pouvoirs spéciaux que lorsque l'intérêt du pays l'exige. Mais nous constituons une corporation. Nous pouvons organiser des recherches coopératives chaque fois que nous nous trouvons en présence d'une grosse affaire. Lorsque nous avons un problème suffisamment important à envisager, nous convoquons en conférence les personnes les mieux informées en la matière dans les ministères du gouvernement et autres organismes. Nous examinons la situation, puis élaborons un programme d'action. L'une des initiatives du Conseil dans ce domaine se rapporte à la production du grain dans l'Ouest du Canada, à l'action de la rouille, aux maladies du sol et aux maladies des récoltes, autant de questions qui sont d'une importance spéciale du point de vue de l'économie nationale du Canada. Nous faisons la même chose dans un certain nombre d'autres domaines. A un moment donné, il y avait environ quarante de ces comités. Le Conseil prend la responsabilité du choix et de la composition du comité, puis doit appuyer ce comité. Le Conseil confère au comité une autorité réelle en ce qui concerne la dépense des deniers accordés et l'exécution des projets. Sans autorité, voyez-vous, vous n'obtenez pas de rendement. Si vous constituez un comité de personnes compétentes et ne prenez pas conseil d'elles, vous n'obtiendrez pas réellement les résultats que vous désirez. De la sorte, nos commissions associées sont devenues des moyens véritables et effectifs en vue d'organiser et de diriger des investigations sur de grands projets. Leur tâche, en règle générale, est de faire enquête sur les projets qui leur sont assignés.

Notre assistance aux professeurs d'université a eu pour résultat de créer et de développer des centres de recherches aux universités. En vertu de ce programme, nous avons accordé les subventions aux individus qui étaient les plus aptes à régler un sujet ou un projet particulier. En général, l'idée est de leur soumettre un problème particulier et s'il arrive qu'on ait besoin de résultats d'une plus grande portée, nous constituons un comité associé de recherches pour le résoudre. Ces tâches sont toutes accomplies par les comités ou les professeurs d'université à qui elles sont confiées; aucun membre du Conseil ordinaire n'a d'aucune façon mission de poursuivre ce que nous appelons une activité extérieure. Nous y attachons une très grande importance, et vous verrez dans notre budget de la présente année que notre Conseil consacre environ \$1,400,000 à ce genre